

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2009

PREPARATION DU BUDGET COMMUNAL 2009

Les prévisions du budget de fonctionnement sont :

Dépenses : charges annuelles et permanentes

Recettes : produits annuels et réguliers notamment le produit des impositions locales.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : construction d'une passerelle sur le Bost, entretien de voirie, achat de matériel et mobilier et projet d'extension des bâtiments de l'école maternelle.

Ces dépenses seront financées par des subventions, le report des recettes de fonctionnement à l'investissement, cession des biens communaux (ancien bâtiment « épicerie » et terrains et emprunt.

BUDGET ANNEXE SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT 2009

Le conseil prévoit :

-D'inscrire au budget des travaux d'améliorations à la station d'épuration, cette décision sera prise après la visite de techniciens qualifiés et des résultats d'analyses effectuées dans le cadre de la convention SATESE .

Afin de se conformer à l'arrêté du 6/8/2007 concernant le tarif de la partie fixe :

Le conseil pense ramener

- l'abonnement eau : 73 €

- l'abonnement assainissement : 72€

CONVENTION

Le conseil accepte les clauses de la convention ayant pour objet les modalités selon lesquelles le centre de gestion assure les missions de conseil en matière d'hygiène , de sécurité et de conditions au travail, cette mission est assurée par un des ingénieurs en prévention des risques professionnels du CDG.

VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AB240

Le conseil considérant que le seul moyen de tirer parti de ce terrain est de l'aliéner, sachant que la commune a besoin de ressources pour faire face à des dépenses de fonctionnement.

Le conseil décide de vendre à Mme RAVIT et M. DELARUELLE, la partie de cette parcelle, située au village, au dos de leur habitation, au prix de 25 000 € -Délégation est donnée au Maire pour régler au mieux cette affaire -